Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260106-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026 / 01 / 06 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS **: Vote de subvention communale pour l'association La Vague des Mots – ANNEE 2026.**

La Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet a transformé en Bibliothèque Municipale, une bibliothèque issue du dynamisme d'une équipe de bénévoles. Celle-ci constitue un service municipal de lecture publique. A cette occasion, les bénévoles se sont constitués en association loi 1901 sous le nom " La Vague des Mots" déclarée en préfecture.

L'association ainsi créée s'est donnée pour objet d'être partenaire de l'action municipale en matière de lecture publique en participant au fonctionnement, à l'animation ainsi qu'au choix des acquisitions de la Bibliothèque Municipale.

Une convention d'objectifs et de moyens établie en 2010 en définit le but, les droits et les devoirs de chacune des parties.

L'association assure l'ensemble des frais de gestion courants de la bibliothèque : acquisition des ouvrages, petit matériel (couverture des ouvrages, étiquettes, matériel pédagogique et d'animation…), frais de déplacements, affranchissement.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260106-DE

La commune prend à sa charge les frais de fonctionnement liés au matériel informatique et au téléphone.

Malgré la suppression de la subvention pour l'acquisition d'ouvrages dans les bibliothèques par département, Monsieur le Maire rappelle que la municipalité continue à soutenir de façon importante la bibliothèque dans le cadre de l'acquisition d'ouvrages, et dans son fonctionnement afin qu'elle puisse apporter un service de qualité aux administrés.

Il est donc proposé de verser 6 500 € pour l'année 2026 dont 5 000 € seront dévolus à l'acquisition d'ouvrages et de jeux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention d'un montant de **6 500 €** à l'association « La Vague des Mots » dont **5 000 €** seront dévolus à l'acquisition d'ouvrages et de jeux au titre de l'année 2026 ;

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents se rapportant à ces opérations.

VOTE : 15 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Maire,

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Jean-Francis RICHEUX